

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2488

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« 2° *bis* La dimension et la cohérence européennes du plan stratégique national de la France pour la politique agricole commune ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement pour alerter contre la tendance à la renationalisation de la PAC.